

BASKET CLUB SAINT GERMAIN NUELLES

REGLEMENT SPORTIF

1-Dispositions générales

- Le Basket Club de Saint Germain Nuelles est une association sportive régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Fédération Française de basket Ball (FFBB), composée de bénévoles, apprenti(e), attachée au comité du Rhône. L'association a obtenu un agrément de la jeunesse et des sports le 30 septembre 2005, sous le numéro 69.05.1282.
- L'association a pour objet de participer à l'éducation et à la formation physique, intellectuelle et morale des joueurs par la pratique du basketball, et de créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité.
- Pour être membre du Basket Club de Saint Germain Nuelles, il faut être adhérent du BCSGN, avoir suivi la procédure d'inscription en ligne jusqu'au bout, complété et rendu l'autorisation parentale pour les mineurs et avoir réglé le montant de sa cotisation.

2-Les entraînements et compétitions sportives

- Tout licencié est tenu de participer avec assiduité aux entraînements, aux matchs et d'être ponctuel. Toute absence devra être signalée à l'entraîneur ou au responsable de l'équipe. Chaque joueur, à partir de la catégorie U13, s'engage à tenir la table de marque ou arbitrer quand son responsable d'équipe le lui demande.
- Il est rappelé aux parents que les enfants sont sous leur responsabilité. Ils doivent s'assurer avant chaque entraînement, match, évènement sportif de la présence d'un entraîneur ou d'un dirigeant avant de laisser leurs enfants.
- Il est demandé aux parents ou aux personnes mandatées de venir chercher leur enfant dans la salle de sports et de veiller au respect des horaires de fin d'entraînement, match, évènements sportif.
- Pour tous les matchs, la tenue aux couleurs du club est obligatoire, à savoir :
 - Un maillot
 - Un short

Le maillot et autre équipement sont fournis par le club en début de saison et doivent être restitués en parfait état de propreté, en fin de saison ; c'est-à-dire après l'assemblée générale du club.

- Pour tous les entraînements, les joueurs doivent être en tenue appropriée (short et t-shirt), disposer d'une paire de chaussure exclusivement réservée à la salle (vestiaire à disposition de chaque équipe) et avoir une bouteille d'eau individuelle.
- Avant l'entrée sur le terrain, il est obligatoire, pour chaque licencié, de se démunir de tous bijoux, montres, lunettes sans élastique de maintien ou monture solide, ainsi que tous autres objets dangereux pour les joueurs. Tous joueur qui ne remplira pas ces obligations ne sera pas autorisé à participer au jeu, jusqu'à que les objets interdits aient été enlevés (règlements FFBB)
- Pour les mineurs, les parents s'engagent à participer au bon fonctionnement du club. Ils seront sollicités à tour de rôle, pour les transports (lors des compétitions de toutes nature), pour faire les gâteaux, tenir le buffet après le match ou tournois. Leur présence ou représentation à l'assemblée générale est souhaitée.
- Lors des différents déplacements, chaque chauffeur doit posséder une assurance pour son véhicule, respecter le code de la route et être en conformité sur le nombre de personnes transportées dans son véhicule.
- Les membres du Basket Club de Saint Germain Nuelles s'engagent à respecter le matériel et les équipements mis à leur disposition par la municipalité, le club et à les utiliser à bon escient.

- Il est strictement interdit de fumer ou de consommer de l'alcool dans les vestiaires et dans la salle omnisports.
- Les membres du Basket Club Saint Germain Nuelles, les parents et supporters s'engagent à avoir une attitude respectueuse envers les entraîneurs, arbitres, officiel table de marque, adversaires lors des matchs disputés à domicile comme à l'extérieur. Tout manque de fair-play constaté au cours d'une rencontre par un responsable du Basket Club de saint Germain Nuelles entraîne l'application d'une sanction immédiate. Le bureau ouvrira un dossier disciplinaire et pourra sanctionner la personne mise en cause.
- Pour tous les joueurs, toute faute technique ou disqualifiant sera supportée financièrement par son auteur. En cas de convocation des autorités du comité du Rhône de basketball, la personne sera tenue de se rendre par ces propres moyens sur les lieux du rendez-vous et à l'heure. En cas de refus, la licence du joueur ou de la joueuse sera suspendue immédiatement et restituée après règlement de(s) amende(s).
- Le joueur ou joueuse sanctionné d'une faute technique sera automatiquement sanctionné de 3 matchs à officier obligatoirement. Ces matchs seront effectués en dehors de l'organisation du plateau dont son équipe est concernée.
- Le Basket Club de Saint Germain Nuelles s'engage à assurer un entraînement régulier et à encadrer les joueurs et joueuses aux différentes compétitions correspondant à leur niveau.
- Ce présent règlement sera en vigueur pour la saison sportive à venir.

Le Président
Mr VEY Alexandre

